

Arrêté du 1er Safar 1428 correspondant au 19 février 2007 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences :

Par arrêté du 1er Safar 1428 correspondant au 19 février 2007 et en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 02-97 du 18 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 2 mars 2002, complété, portant création de l'agence nationale des fréquences, la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences est fixée comme suit :

- . Ali Younsioui, représentant du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, président ;
- . Mohand Saïd Tembel, représentant du ministre de la défense nationale ;
- . Radia Hadoum, représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;
- . Noureddine Belberkani, représentant du ministre des affaires étrangères ;
- . Hamza Bendjaballah, représentant du ministre des finances ;
- . Messaoud Benchemam, représentant du ministre des transports ;
- . Mustapha Hamoudi, représentant du ministre de l'industrie ;
- . Mohamed Derdour, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- . Abdelmalek Houyou, représentant du ministre de la communication ;
- . Mohamed Tahar Hakimi, représentant l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications ;
- . Habiba Drias, directrice de l'institut national de l'informatique ;
- . Rachid Ouiguini, secrétaire général du centre de développement des technologies avancées ;
- . El Houari Mekaliche, directeur de l'institut des télécommunications d'Oran ;
- . Mohamed Othmani, représentant des travailleurs.

Les dispositions de l'arrêté du 6 Joumada Ethania 1427 correspondant au 2 juillet 2006 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences sont abrogées.